

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE**

Nombre de membres en
exercice : 11

Présents : 11
Représentés : 0
Votants : 11

**République Française
COMMUNE DE LA FRETTE**

Séance du 29.11.2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf novembre, le conseil municipal de LA FRETTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. P. PERNOT

Sont présents : F. CATON-T. PAGE-D. BRIZET- P. PERNOT-J. GUICHARDON-J. P. PERNOT-P.
PASSERON-D. CHOPARD-C. GUYON-B. MOINE-J. C. JACQUOT

Sont absents :

Est désigné secrétaire de séance : F. CATON

Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de LA FRETTE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide (1 voix contre, 2 abstentions, et 8 voix pour)

- **d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% .

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Divers

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 12 décembre à 18h30
- Le Bulletin municipal sortira soit en fin d'année ou début 2015
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet internet de la communauté de communes progresse

P. PERNOT, Maire